

Collection : Avila Leblanc, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Porteur : Avila Leblanc, de Gros-Cap

Collecteur : François Turbide

Année : 1984

AL48- Les joueurs de tours

1 Quand les pêcheurs allaient à l'Île Brion, ils se sentaient libérés, une certaine de libération, parce
2 que aux maisons c'était dur, il fallait qu'ils travaillent aux champs par ici, après la pêche. Quand
3 ils allaient à l'Île Brion, tout ce que c'était à s'occuper c'était la pêche. Ça, ça s'appliquait surtout
4 chez les jeunesses. Ça, là, ils avaient l'esprit à jouer des tours, se défouler tu sais. Il y a eu un
5 temps que c'était la coutume, la consigne était qu'un jeune homme n'avait pas le droit de veiller
6 avec une fille. Veiller ça veut dire assis avec elle à parler. Il y avait un seau d'eau préparé exprès
7 pour arroser le jeune homme, c'était une loi, ça. Parles-en aux anciens, ils vont dire la même
8 chose. Puis une fois, bien il y avait un gars du Grand-Ruisseau qui se poussait pour ma mère puis
9 d'une manière ou d'une autre, les gars avaient préparé un seau d'eau. Ils ont attrapé le seau
10 d'eau puis ils l'ont arrosé. Le lendemain matin, il s'est levé pour la pêche, elle a dit : « c'est pas
11 de la pêche. » Elle dit : « venez me mener chez nous, pas d'histoire, venez me mener chez nous,
12 pas d'affaire. » Ah! Là bien là, ce n'était pas des farces. En tout cas, il a été obligé de s'avouer
13 que ils étaient contre puis tout ça, il s'est excusé puis (inaudible). Puis eux autres avaient des
14 garcettes fendues, des cordages fendus en quatre, puis il y avait une équipe de l'Étang-du-Nord,
15 là, que fallait qu'ils passent devant leur cabane pour aller à leur barge, bien ils n'avaient pas le
16 droit de passer sur leur terrain. Tu sais, c'était (inaudible). Pas le droit! le cordage était là puis ils
17 le faisaient prisonnier puis... bien ils ne l'auraient pas fait, tu sais, ils avaient le diable dans le
18 corps.